



MAIRIE DE
L'ÎLE D'YEU

DÉCISION DU MAIRE

Par délégation du Conseil Municipal
(Article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)
En application de la délibération du 18 Octobre 2023

Marché « Réalisation de plusieurs ouvrages en pierres Commune de l'Île d'Yeu »

Vu le code général des collectivités territoriales,

La Maire de la Commune de l'Île d'Yeu ;

Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 du code de la commande publique,

Vu les décrets n°2019-259 du 29 mars 2019 et n° 2019-1344 du 12 décembre 2019 du code de la commande publique,

Considérant le souhait de la Collectivité de réaliser et réparer des murs de clôture en pierres dites du pays pour le Cimetière de St Sauveur de L'Île d'Yeu (Lot 1) ainsi que de réaliser des parements de murets et murs de clôture en pierre du pays pour le Pôle Culturel (Lot 2 + PSE 1)

Considérant que la procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée décomposée en deux lots :

- **Lot 1 : Cimetière de St Sauveur**
- **Lot 2 : Pôle Culturel**

Considérant la procédure ci-dessous :

- Publicité au BOAMP et JOUE : du 10 Novembre 2023,
- Mise en ligne sur la plateforme de dématérialisation www.marches-securises.fr, ainsi que sur le site de la Mairie le 10 Novembre 2023,
- Date de limite des offres : 11 Décembre 2023 à 12h00.

Délais de validité des offres

Les offres sont valables 150 jours à partir du jour de clôture pour la réception des offres,

Critères de choix des candidatures et des offres

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles L.2141-1 à L.2141-11 du Code de la commande publique. Suite à la remise des offres et à l'éventuelle négociation, le pouvoir adjudicateur retiendra l'offre jugée économiquement la plus avantageuse en tenant compte des critères pondérés suivants :

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante pour les deux lots :

Critères	Pondération
1-Valeur technique	60.0 %
1.1-Délai d'exécution	20.0 %
1.2-Méthodologie	40.0 %
2-Prix des prestations	40.0 %

Le critère prix sera suivant la formule suivante : Note sur 40 = (prix le plus bas/prix de l'offre examinée) x 40

Considérant les offres reçues dans les délais :

Pour le lot 1 :

- ID VERDE,
- YEU BTP

Pour le lot 2 :

- ID VERDE,
- YEU BTP

Considérant que suite à l'analyse des offres et à la négociation menée, la proposition correspondant à la demande de la Collectivité, il est proposé de retenir :

- Pour le lot 1 : Cimetière de St Sauveur : **ID VERDE** pour un montant de **90 341.56 € HT soit 108 409.87 € TTC**,
- Pour le lot 2 : Pole Culturel : **YEU BTP** pour un montant de **136 452.29 € HT (offre de base + PSE 1)**, soit 163 742.75 € TTC

DECIDE :

- **D'APPROUVER** les offres comme indiqué ci-dessus,
- **DE SIGNER** toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision,

Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil Municipal.

Fait à l'Ile d'Yeu, le 28/02/2024

La Maire,
Carole Charreau

